

# Le Lien

Virre à Vaudevant



1<sup>er</sup> semestre 2016 / n° 10

# Éditorial

## SOMMAIRE

Éditorial .....	p.2
Échos du Conseil Municipal .....	p.3
Actualités communales.....	p.8
Chronique intercommunale.....	p.12
Infos pratiques.....	p.16
Petits rappels.....	p.18
Chanson de Marie Mourier.....	p.20

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) engendre d'importants bouleversements dans la gouvernance du bloc communal entre intercommunalités et communes.

La communauté de communes du Pays de Saint-Félicien est dans l'obligation de fusionner au 1er janvier 2017 du fait du nombre d'habitants (inférieur à 5000).

Actuellement, le préfet de l'Ardèche prévoit le regroupement de la communauté de communes du Pays de Saint-Félicien avec celle de

Lamastre et du Val d'Ay. Or, cette proposition ne correspond pas aux préconisations du précédent préfet concernant le Pays de Saint-Félicien, et aux attentes de la plupart des élus de chacune des intercommunalités. La décision finale appartient au préfet et elle sera connue dans quelques semaines.

De plus, un effort financier conséquent est demandé aux collectivités, pour contribuer au redressement des finances publiques de notre pays. Ces nouvelles dispositions perturbent les budgets communaux.

Malgré tout, l'équipe municipale demeure engagée sur ses projets au service des habitants et de notre territoire.

Ce bulletin municipal se veut le reflet de la vie de notre commune et des actions nombreuses qui y sont conduites. En espérant que les prémices de l'été apporteront à chacun d'entre vous l'espoir d'une vraie reprise de confiance en l'avenir.

Très bonne lecture.

L'équipe municipale

# ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

## BÂTIMENTS & TERRAINS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à la mise en vente de la maison située chemin du Gibet avec une parcelle de terrain d'une surface de 187 m<sup>2</sup> jouxtant le jeu de boules.

Après analyse des différentes offres, la vente a été consentie à Monsieur Marc Durand.

Le terrain communal situé à Pervenchères :

Un compromis de vente a été signé mais finalement le projet de construction n'a pu aboutir. Ce terrain d'une surface totale d'environ 8 000 m<sup>2</sup> dont 4 000 m<sup>2</sup> constructible est toujours proposé à la vente pour un montant total de 45 000€. À noter qu'il est possible de le diviser en deux ou trois lots.

Les détecteurs de fumée ont été installés dans les logements communaux et le gîte d'étape par l'entreprise Peyrard de Saint Félicien.

L'entreprise Colange a procédé à l'installation de détendeurs d'eau dans chacun des logements communaux pour un montant de 432.58 € TTC.

Le logement communal situé au rez-de-chaussée (ancienne école) a été rénové et réaménagé par :

- L'entreprise Fombonne (cloisons, plafonds, isolation, peinture et revêtement de sol) pour un montant de 11 700 € TTC
- L'entreprise Peyrard (électricité, VMC) pour un montant d'environ 4 800 € TTC
- L'entreprise Colange (sanitaires, plomberie) pour un montant de 3 293 € TTC

Des travaux de rénovation énergétique sont également envisagés pour les trois autres logements ainsi que pour la mairie. Des études et des recherches de financement sont actuellement en cours.

Les barillets des portes de la mairie (secrétariat, entrée bureau du maire, salle du conseil) ont été changés par l'entreprise Bourret de Saint Félicien.

Au gîte d'étape un chéneau a été endommagé par une entreprise de transport. La réparation a été effectuée par l'entreprise Colange et prise en charge par l'entreprise responsable du dommage.

La rénovation d'un arêtier a été effectuée par l'entreprise Bourret pour un montant de 408 € TTC.

Pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, aux personnes à mobilité réduite :

- l'étude incluant le diagnostic et la rédaction du document Adap (Agenda d'accessibilité programmée) a été réalisée par l'APAVE pour un montant de 1 800 € TTC.

L'estimation des travaux d'aménagement s'élève à 19 450 € HT. À noter que ces travaux devront être réalisés suivant un agenda déterminé sur une période de six ans.

### *Les nouveaux tarifs du gîte (taxes de séjour incluses)*

Du 1er avril au 30 septembre                      **5.00 € par personne et par nuit**

Du 1er octobre au 31 mars                      **8.00 € par personne et par nuit**

Enfants, en toutes saisons                      **1.70 € par enfant et par nuit**

**Caution demandée à l'entrée dans les lieux : 50 €**

### *Les nouveaux tarifs de la salle des fêtes*

Du 1er avril au 30 septembre                      **90 €**

Du 1er octobre au 31 mars                      **110 €**

**Caution demandée à l'entrée dans les lieux : 150 €**

Pour toute réservation, contact : Secrétariat municipal, Mme Sophie GOBBER-MARTIN

 : 04.75.06.00.88

## VOIRIE & CIMETIÈRE

Une dalle a été réalisée par les élus à proximité de l'habitation de Madame et Monsieur Maloriol.

Suite aux dégâts d'orage de novembre 2014, la communauté de communes a validé d'importants travaux de réparations de nos voiries communales :

- Un enrochement sur la route du Gibet
- Des travaux de remise en état sur les chemins du Grangeon, de la Gagère, de Sellier et de Montplot.

La communauté de communes a également retenue l'entreprise Astier de Saint Félicien pour le débroussaillage et l'entreprise Brustelein d'Arlebosc pour le curage de nos voiries communales.

Une session d'entretien de nos voiries a eu lieu mardi 1<sup>er</sup> et mercredi 2 septembre 2015. Des bénévoles ont également participé à ces travaux de bouchage de trous et nous leurs adressons nos chaleureux remerciements.

Au cimetière, la rénovation de la porte d'entrée est à envisager.

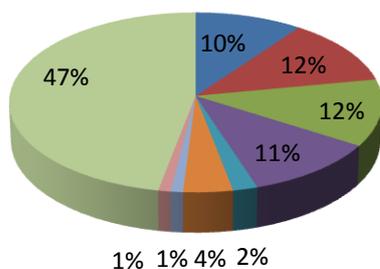
Éclairage public :

Les ampoules au mercure n'étant plus commercialisées, une mise en conformité de l'éclairage public était nécessaire. Elle a été réalisée par l'entreprise Eiffage pour un montant de 12 015€ TTC avec un financement de la part du SDE07 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche) à hauteur de 50%.

Quelques habitants se plaignent de l'intensité et des horaires de la sonnerie des cloches de l'église. À l'unanimité, les conseillers ont décidé le maintien de cette sonnerie à l'identique (7 heures, midi et 19 heures sans atténuation). En effet, ces cloches rythment la vie du village et sont l'âme de notre commune.

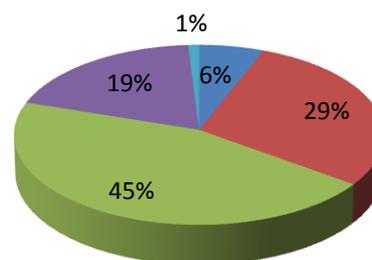
# BUDGET PRIMITIF 2016

## Dépenses de fonctionnement



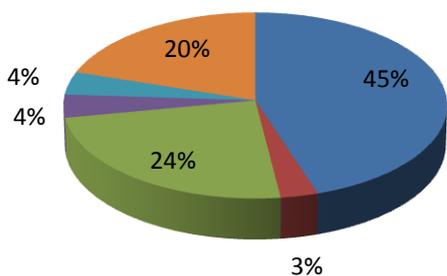
- Atténuations de produits
- Autres charges gestion courante
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges financières
- Dépenses imprévues de fonctionnement
- Opérations d'ordre entre section
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement

## Recettes de fonctionnement



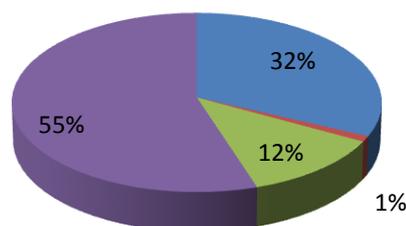
- Autres produits de gestion courante
- Dotations et participations
- Excédent antérieur reporté fonctionnement
- Impôts et taxes
- Produits des services

## Dépenses d'investissement



- Dépenses imprévues Investissement
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Immobilisations incorporelles
- Remboursement d'emprunts
- Subventions d'équipement versées

## Recettes d'investissement



- Dotations Fonds divers Réserves
- Opérations d'ordre entre section
- Solde d'investissement reporté
- Virement de la section de fonctionnement

## INFORMATION, ANIMATION

Nous vous rappelons que le site de la commune est en ligne :  
[www.vaudevant.fr](http://www.vaudevant.fr)

Vous y trouverez toutes les informations relatives à votre commune (contact municipaux, démarche, location ...), et à la communauté de commune.

Vous y trouverez aussi les versions numériques (PDF) du *Lien* et des comptes rendu du conseil municipal.

Le site est mis à jour régulièrement.

Les personnes souhaitant communiquer des informations en ligne peuvent le faire directement en cliquant sur l'onglet *la mairie - nous contacter*.

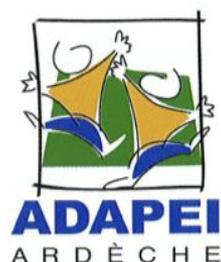
### *L'Ardéchoise*

Le 17 juin 2015, les cyclos de *l'Ardèche Verte* et les jeunes ont pu prendre une collation et apprécier la décoration de notre village.

Un grand merci à tous les bénévoles

Cette année le passage des cyclos de *l'Ardèche Verte* (aller : de 07h05 à 09h20 et retour : de 09h20 à 17h15) et de *l'Ardéchoise des Jeunes* (aller : de 10h10 à 10h45 et retour de 14h30 à 15h15) aura lieu le mercredi 15 juin.

### Rétrospective 2015



### Opération Brioches

Comme chaque année, l'opération brioches s'est déroulée le deuxième week-end d'octobre.

La somme de 455 € a ainsi pu être versée à l'ADAPEI.

La municipalité et le CCAS remercient la population et les bénévoles.

# ACTUALITES COMMUNALES

## ÉTAT CIVIL

### Mariage



Delphine Gonnard  
et  
Jean-Pierre Morfin  
le 11 avril 2015

### Naissances

Toutes nos félicitations à :

\* Edwige et Romain Serpenet pour la naissance de *Tom* le 20 février 2015

\* Maggy et Nicolas Carpentier pour la naissance de *Théo* le 7 août 2015

\* Catherine Gey et Samuel Rays pour la naissance de leur premier enfant, *Yvan* le 21 novembre 2015



## Décès

Au cours de ces derniers mois, notre commune a été affectée par la disparition de :

- Jimmy MELOT, décédé le 16 juillet 2015
- Gabriel FORIEL décédé le 26 novembre 2015
- Ida AGUANO, née BOSC décédée le 9 février 2016
  - Pierre FAURE décédé le 19 février 2016
- Marie-Thérèse FORIEL, née MINODIER décédée le 19 mars 2016

*"Avec la disparition de nos aînés, c'est une partie de l'histoire et de la mémoire de notre commune qui s'éteint..."*

L'équipe municipale adresse ses très sincères condoléances et l'expression de sa plus profonde sympathie aux familles

## L'INFO DES ASSOCIATIONS, du CCAS, les animations...

Au cours de ce deuxième semestre 2014, plusieurs évènements ont marqués la vie de notre commune, organisés entre autre par les associations et le CCAS.

### Comité des Fêtes

Le repas campagnard réalisé dans le cadre de *Terroir en fête* et le feu d'artifice organisé par le Comité des Fêtes ont eu lieu le 14 août dans la plus grande convivialité.

Le concours de belote s'est déroulé le 28 février 2016 dans une ambiance chaleureuse et a rassemblé trente six doublettes à la salle des fêtes de Vaudevant.

Le 26 mars dernier, c'est une *chasse aux œufs* qui a permis aux enfants de notre commune de se retrouver pour partager un instant de convivialité.

Les membres du Comité des Fêtes remercient les nombreux participants aux différentes manifestations et ils vous donnent rendez-vous le 14 août prochain.

### Terroir en fête

Samedi 12 et dimanche 13 septembre, Vaudevant a été le centre de notre terroir ....

À cette occasion, un concert *Les sons du monde* en présence de la chorale de Colombier le vieux, le Duo D'oc et la Chorale Anza N'Taos Amrouche. Ils ont ensorcelé les nombreux spectateurs ayant fait le déplacement à Vaudevant.



Un marché paysan, des stands d'artisans, des expositions, des animations et une visite guidée *Dans les pas de Marie Mourier* ont permis de faire découvrir et partager la richesse de notre terroir...

Merci à l'association *Terroir Pays de Saint-Félicien*, aux organisateurs, aux financeurs, aux partenaires, aux bénévoles, et aux participants, qui ont permis la réussite de cette manifestation.

### *A.C.C.A.*

La traditionnelle *matinée boudin* s'est déroulée le dimanche 13 mars 2016 à la salle des fêtes de Vaudevant.

### *Initiation aux gestes de premiers secours*

Le samedi 27 février, une dizaine de personnes ont bénéficié d'une initiation gratuite aux gestes de premiers secours.

Cette initiative consécutive aux attentats de Paris, a été relayée localement par des sapeurs pompiers volontaires du centre d'incendie et de secours Saint-Félicien, sous l'égide de l'union départementale des sapeurs pompiers de l'Ardèche. Merci à tous.

### *Centre Communal d'Action Sociale*

#### La soupe aux choux

En octobre, a eu lieu la traditionnelle soupe aux choux, organisée par les membres du CCAS.

En décembre 2015, un excellent repas mijoté par le traiteur Nicolas Chatron a été servi à *nos anciens*. L'après-midi, la belote était au rendez-vous et ce temps d'échange fut fort apprécié.



**OSEZ ROMPRE LE SILENCE NE RESTEZ PAS SEUL FACE  
A LA MALADIE D'ALZHEIMER ou A UNE MALADIE APPARENTÉE**

*« Faut-il rappeler que la Maladie d'Alzheimer, maladie neuro-dégénérative atteint actuellement en France 850 000 personnes. Cette maladie entraîne une altération progressive des fonctions cognitives, toutefois les malades restent longtemps très sensibles à leur entourage et le lien relationnel doit être entretenu. »*

Déjà présente en Ardèche Sud depuis 2008 avec des bénévoles sur plusieurs secteurs, l'AFA 07 (Association France Alzheimer Ardèche) a depuis septembre 2013 une Antenne au Nord Ardèche.

**L'ANTENNE ALZHEIMER NORD ARDECHE**

- tient une permanence
- tous les 3<sup>èmes</sup> mardi de chaque mois de 14 h à 16 h dans les locaux de l'Association MADO 15, bd de la République à Annonay
- tous les 3<sup>èmes</sup> vendredi de chaque mois de 14 h à 16 h à la Maison Municipale Pour Tous 36 quai Gambetta à Tournon sur Rhône
  - répond à tout message laissé au 06 41 00 35 86

L'équipe composée de bénévoles et d'une psychologue assure:

- **Des Formations aux Aidants Familiaux, à Annonay et à Tournon.** Cette formation s'adresse aux aidants non professionnels, elle permet à la personne qui accompagne régulièrement un malade d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (conjoint, enfant, amis, voisins) d'acquérir :
  - des attitudes et des comportements adaptés aux situations quotidiennes,
  - des outils essentiels de compréhension des difficultés de la personne malade, à l'adaptation de l'environnement, à l'amélioration de la communication et au maintien de la relation.

Les aidants sont également informés sur les aides techniques et financières possibles. La formation est gratuite (financement CNSA) et composée de 5 modules espacés dans le temps afin de favoriser l'appropriation des contenus.

- **Des Interventions** auprès de lycéens et de futurs aides soignants...
  - **Des Conférences - Débat...**

A la rentrée, l'Antenne Nord Ardèche participera à la **Journée Mondiale Alzheimer et Maladies Apparentées**, elle sera **présente à l'Hôpital d'Annonay**.

L'Antenne Nord Ardèche, forte de son dynamisme et attentive aux préoccupations des familles, reconduira la formation des aidants familiaux, répondra aux différentes demandes.

*« Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide ».*

# CHRONIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE ST FELICIEN



## SPANC - Vie quotidienne

### Nous vous rappelons :

- Qu'une aide à la réhabilitation de l'habitat est en place, pour plus de renseignement :

[www.pays-ardeche-verte.fr/habiter-mieux](http://www.pays-ardeche-verte.fr/habiter-mieux)

Ou **PACT HD Ardèche** Tél. 04 75 66 13 96

Ou permanence mairie de St Félicien  
alternativement **les 4èmes jeudis du mois :**

- **Serrières** (mairie)
- **Satillieu** (mairie)
- **Saint Félicien** (Communauté de Communes)

- Qu'une aide pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif est toujours en place.

Financement public allant jusqu'à 3 000 €  
est offert à tous les propriétaires  
volontaires.

*Pour plus d'information, vous pouvez vous  
adresser à Olivier Nouaille,*

*Voici les coordonnées :*

*SIVOM AY/OZON SPANC*

*Le Village 07290 SAINT ROMAIN D'AY*

*Tél/ Fax : 04 75 34 94 98*



### Habiter mieux en Ardèche verte

Face à l'ancienneté du parc de logement privé sur le territoire et compte tenu des problématiques énergétiques le caractérisant, la Communauté de Communes du Pays de Saint Félicien a décidé de s'inscrire dans un Programme d'Intérêt Général (PIG) intitulé « Habiter mieux en Ardèche verte ».

Ce programme concerne tout le nord du département, et s'applique sur les 6 communautés de communes du Pays d'Ardèche verte. Il s'inscrit totalement dans les objectifs portés par le Pays puisqu'il vise une amélioration des conditions de vie des habitants.  
Son principal enjeu : **la lutte contre la précarité énergétique.**

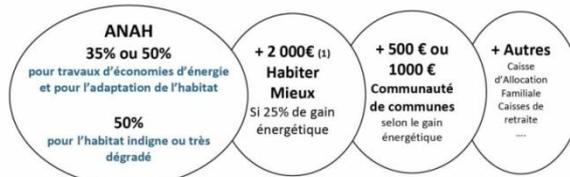
Le PIG permet d'intervenir sur 3 missions :

- l'amélioration énergétique des logements (pour les propriétaires occupants),
- l'adaptation des logements à une situation de handicap ou de vieillissement,
- le traitement de l'insalubrité et la dégradation lourde de certains logements occupés (logements locatifs ou propriétaires occupants)

Le PIG « Habiter mieux en Ardèche verte » est opérationnel pour une durée de 5 ans. Il doit permettre d'améliorer près de **600 logements** sur l'ensemble du territoire.



D'importantes **aides financières** peuvent être apportées aux particuliers, selon le type de travaux envisagés et les plafonds de ressources fixés par les organismes financeurs.



Le PACT H&D Ardèche / SoliHA Ardèche a été choisi pour animer ce dispositif.  
Il est à votre disposition pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches (conseils personnalisés, diagnostics techniques et thermiques, études de faisabilité, montages de dossier de demande de subvention...)



*N'hésitez pas à le contacter*

**04 75 66 13 96 – 04 75 66 13 80**  
[ardeche.verte@pact-habitat.org](mailto:ardeche.verte@pact-habitat.org)

**Permanences les jeudis de 10h30 à 12h :**

- Mauves – communauté de communes du Tournonais : 1<sup>er</sup> jeudi
- Saint Agrève – relais service public (centre socio-culturel) : 2<sup>ème</sup> jeudi
- Davezieux – Château de la Lombardière : 3<sup>ème</sup> jeudi
- Satillieu - Marie : 4<sup>ème</sup> jeudi

(1) prime susceptible de changer à partir du 01/01/2016

### **Télé-centre au Centre Multimédia de Saint-Félicien**

Vous êtes un salarié télétravailleur, un indépendant, une TPE/PME et vous recherchez ponctuellement ou de manière pérenne un bureau ou un espace de travail pour développer votre activité.

Le télécentre du Pays de Saint-Félicien a ouvert le 6 janvier 2016. Il offre 3 bureaux et une salle de réunion, avec la mise à disposition d'une connexion haut-débit ADSL, d'une imprimante multifonction, de grands écrans, d'un coin café...

Ces salles peuvent être louées de façon flexible : à la demi-journée, à la journée, à la semaine, au mois... à des tarifs très abordables et sont accessibles 7j/7 et 24h/24.

Le télécentre est situé place de l'Eglise à Saint-Félicien, au 2ème étage du bâtiment abritant déjà les services de la Communauté de Communes, le centre multimédia et la bibliothèque.

Horaires et infos :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le samedi de 9h à 12h.

Tél : 04 75 06 90 82

Mail : telecentre.saint.felicien@gmail.com

<http://www.paysdesaintfelicien.fr/telecentre-1>

Vous pouvez également prendre connaissance des différentes animations proposées sur la page Facebook du télécentre.

### **Relais d'Assistants Maternelles (RAM)**

Le Relais d'Assistants Maternelles : le *Vivaram* reçoit les assistantes maternelles et les familles de la Communauté de Commune de Saint Félicien. Une permanence hebdomadaire est organisée le mardi de 9h à 14h dans les locaux de l'ancienne école publique de Saint-Félicien, Chemin du Pont Vieux.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

**INGRID MERY : responsable du Relais d'Assistants Maternelles(RAM)**

**au Tél : 06 72 39 31 01 ou par mail**

**[ingrid.mery.ciaspaysdevernoux@orange.fr](mailto:ingrid.mery.ciaspaysdevernoux@orange.fr)**

[Liste assistantes maternelles agréées : canton de Saint Félicien](#)

Relais itinérant intercantonal

7 chemin de Riol

07240 Châteauneuf de Vernoux

06 72 39 31 01

04 75 06 16 70 (mar 9h-14h)

[ingrid.mery.ciaspaysdevernoux@orange.fr](mailto:ingrid.mery.ciaspaysdevernoux@orange.fr)



### **Le SDE 07 ou l'énergie au service de l'aménagement du territoire ardéchois**

Depuis 1964, le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche (SDE 07) est le partenaire privilégié des 339 communes ardéchoises pour l'électrification rurale, l'enfouissement des lignes, l'éclairage public (équipement, renouvellement et maintenance du parc) et la mise en valeur des sites et monuments, mais aussi, plus récemment, pour le gaz, les énergies renouvelables (réseaux de chaleur au bois et photovoltaïque), la maîtrise de la demande en énergies, le cadastre numérisé, l'instruction des demandes d'urbanisme et très prochainement les bornes de charge pour véhicules hybrides et électriques.

Le SDE 07 c'est encore des conseils, la protection du consommateur au travers des CCSPL et des groupements d'achat en énergie pour les collectivités.

Permettre à chacun, quel que soit son lieu d'habitation en Ardèche, d'être raccordé au réseau électrique, voilà la mission initiale du SDE 07.

Autorité concédante, il gère pour le compte des mairies un patrimoine de 13 404 kms de réseaux électriques et 663 kms de canalisations de gaz et veille à ce que chaque ardéchois, dispose, en tout point du département d'une énergie de qualité. C'est le contrôle des concessions.

Le SDE 07 c'est enfin un acteur économique de premier plan qui injecte chaque année dans l'économie locale, au travers des chantiers de renforcement, d'extension et d'enfouissement des réseaux électriques qu'il réalise, de l'entretien du parc d'éclairage public des communes et des opérations sous maîtrise d'ouvrage quelque 20 millions d'euros.

Si le SDE 07 intervient principalement pour le compte des communes, il est aussi l'interlocuteur des particuliers qui ont besoin d'une extension du réseau électrique pour raccorder leur future habitation. Dans ce cas, il leur faut remplir un formulaire (disponible sur [www.sde07.com](http://www.sde07.com)) puis le déposer à la Mairie qui transmettra au SDE 07.

Pour en savoir plus : [www.sde07.com](http://www.sde07.com)

## Ancienne École des Frères

Depuis 2012, la communauté de communes est propriétaire du bâtiment de l'ancienne école des frères de St Félicien.

Un projet de réhabilitation est en cours et la création d'un hébergement touristique est envisagée.



**3<sup>ème</sup>** Salon de l'Habitat  
du plateau ardéchois

**SAINT-FELICIEN**

**7 et 8 Mai 2016**  
de 9h à 18h

conférences et animations

Gymnase de ST-FÉLICIEN      Entrée gratuite

Organisé par l'Union Economique du Pays de St-Félicien - [www.uepf.fr](http://www.uepf.fr)

Le 3eme salon de l'habitat a eu lieu samedi 07 et dimanche 08 mai au gymnase de Saint-Félicien

Une quarantaine d'exposants de tous les corps de métier du bâtiment, de la rénovation et de la performance thermique étaient présents.

Pour de nombreux visiteurs, ce rendez-vous a été l'occasion de découvrir le *savoir faire* de nos entreprises locales.

## Agenda culturel et animation en Pays de Saint Félicien



Les événements à venir en Pays de Saint Félicien sur le site de l'office du tourisme :

<http://tourisme-saintfelicien.fr/fr/activites/evenements-a-venir/!/pageno/1>

### INFORMATIONS PRATIQUES

**Ouverture de la mairie (en période normale, et hors congés de la secrétaire).**



lundi de 13h45 à 16h45  
mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00  
☎ 04.75.06.00.88  
Site internet : [www.vaudevant.fr](http://www.vaudevant.fr)  
Mail : [mairie@vaudevant.fr](mailto:mairie@vaudevant.fr)

#### Commerçants et artisans de Vaudevant

Restaurant *La Récré*  
Le Village  
07410 Vaudevant  
☎ 04.75.06.08.99

[www.restaurant-la-recre.com](http://www.restaurant-la-recre.com)

*(Toute entreprise de la commune est invitée à se faire connaître en Mairie, afin de figurer sur le prochain bulletin municipal)*

#### Hébergements à Vaudevant

Gîte communal : Mairie de Vaudevant ☎ 04.75.06.00.88  
Mme Marguerite DEGOULANGE ☎ 04.74.57.13.92  
Gîte de Chantepie ☎ 04.75.06.08.31



Bientôt 16 ans !  
Pensez au recensement  
**C'est obligatoire...**



**Ma ruche je l'aime, je la déclare !  
Tous concernés par la déclaration des ruchers !**

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995\*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !

## Petits rappels... pour bien vivre ensemble

### Débroussaillage

En Ardèche, le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** (Article L.134-6 du Code Forestier). Débroussailler permet d'assurer votre protection et celle de vos biens en cas d'incendie à proximité de votre propriété.

Le débroussaillage doit être effectué **par le propriétaire** du bâtiment ou de l'installation (Article L.134-8 du Code Forestier). Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception. En absence de réponse de sa part, l'obligation de débroussaillage est transférée à sa charge (Article L.131-12 du Code Forestier).

### Écobuage et brûlage

Particuliers :

- Brûler ses déchets végétaux dans son jardin est **INTERDIT**.
- Seuls ceux qui sont soumis aux "obligations légales de débroussaillage, dans un rayon de 50m autour des habitations et des installations situées à moins de 200m des bois, forêts et landes" sont autorisés à brûler les végétaux coupés chez eux, soumis à déclaration préalable à la mairie (interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre).

Agriculteurs et Forestiers :

- Autorisés à incinérer les végétaux et leurs rémanents générés **dans le cadre de leurs activités professionnelles**, soumis à déclaration préalable à la mairie (interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre).

Dans toutes les autres situations, le brûlage de tous les déchets, y compris les déchets végétaux issus de travaux de jardinage ou d'entretien d'espaces verts est **INTERDIT**.

Au-delà du risque d'incendie, le brûlage à l'air libre des végétaux est une combustion incomplète qui engendre une importante pollution atmosphérique avec des conséquences très néfastes pour la santé publique.

En cas de non respect des règles, le contrevenant risque une amende de 135 à 450€.

## Tri sélectif et ordures ménagères

En 80 ans, nous avons multiplié notre production de déchets par 6.

Si on accumulait les déchets produits en France en une année, cette masse serait l'équivalent du Mont Blanc (28 millions de tonnes), ce qui génère de nombreuses pollutions.

Pourtant, 60% du volume de notre poubelle peut être recyclé.

Pour cela, des containers de tri sélectif sont à votre disposition au village sur la départementale.

Faites un geste citoyen... Triez vos déchets !



De nombreuses infos sur le site du Sytrad :

<http://www.sytrad.fr/index.cfm>

La déchetterie intercommunale, située à Colombier-le-Vieux est ouverte :

Lundi de 9h00 à 11h30

Mercredi de 9h00 à 11h30

Samedi de 14h00 à 17h00

Plus de renseignements sur :

<http://www.paysdesaintfelicien.fr/Dechetterie>

## Trois arrêtés ont été pris en début d'année :

- Un arrêté d'interdiction de stationnement autour de l'église.
- Un arrêté portant sur la divagation des chiens et chats.
- Un arrêté concernant l'entretien des trottoirs et l'égavage.

Ils sont actuellement affichés sur le tableau extérieur de la mairie et seront ensuite consultables au secrétariat.

## Chanson de Marie Mourier

### Quand ero petiotona

Quand j'étais petite il y a si longtemps  
Je n'étais pas malheureuse entre mes  
parents  
Je manquais tant l'école elle était si loin  
J'aidais ma mère qui en avait tant besoin.  
Ma mère à travers pré allait faner  
A la maison je restais il fallait toujours  
travailler  
Je faisais cuire la soupe je balayais la maison  
Je donnais aux poules je changeais le bébé.  
Tout ce que je vous raconte n'est pas pour  
me vanter  
Ce que je préférais c'était m'amuser  
Et quand on m'envoyait aider mon frère  
En champs sur la montagne là nous étions  
heureux.  
Pour monter jusqu'à la crête nous prenions  
un sentier  
Au milieu de fougères qui étaient de ma  
hauteur  
Nous courions sur la cime comme des  
lapineaux  
Dans les genêts "rigot" qui sentaient bien  
bon.  
Nous montions sur les arbres jusqu'à leur  
extrémité  
Souvent nous déchirions nos habits notre  
peau  
Nous y trouvions des nids pleins d'œufs ou  
d'oisillons  
Qui ouvraient leur bec oh ! Que c'était joli !  
Nous ramassions des noisettes des fraises  
des bois  
Des airelles des framboises nous  
replissions notre chapeau

Et quand il pleuvait sortaient des  
mousserons  
Parmi l'herbe fine nous en trouvions  
toujours.  
Avec mon petit couteau nous faisons des  
badines  
Des cornes des sifflets qui ne duraient qu'un  
jour  
Nous montions sur une roche ou un grand  
tas de pierres  
Et nous chantions hurlions l'écho nous  
répondait.  
Les chèvres et les vaches qui étaient si mal  
surveillées  
Se méfiaient de mon chien ne s'étaient  
jamais en allées  
Le soir après souper nous allions nous  
asseoir  
Sur un banc au coin du feu pour passer la  
veillée.  
Pour cuire les châtaignes la marmite  
chantait  
Avant de les manger cela nous amusait  
Ma mère en raccommoiant chantait avec  
mon père  
Quand nous nous endormions ils nous  
portaient coucher.  
On connaît son bonheur qu'après l'avoir  
perdu  
Et on se rend bien compte que quand on a  
vécu  
Je serais toujours heureuse de mon meilleur  
temps passé  
Il reste dans ma mémoire je ne l'ai jamais  
oublié.